

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le
27 mars 2024 à 19 h.

Sont présents :

Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3,
François Bilodeau, conseiller, siège n° 4 et Nancy Fontaine, conseillère et
maire suppléante, siège n° 6.

Est absent :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1
Frédéric Marier, conseiller siège n° 5

Citoyens : 0

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

107.03.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance extraordinaire
27 mars 2024, 19 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Signature de l'entente de camp de jour avec la Ville de Drummondville
5. Mobilier de bureau de la coordonnatrice des loisirs et des communications
6. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié : plan de mise en œuvre – avis et adoption
7. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement
8. Levée de la réunion

4. Signature de l'entente de camp de jour avec la Ville de Drummondville

ATTENDU QUE les camps de jour offerts par les centres communautaires présents sur le territoire de la Ville de Drummondville accueillent les enfants ayant des besoins particuliers;

ATTENDU QUE l'inscription d'un enfant ayant des besoins particuliers ne peut être refusé sur la base de son handicap;

ATTENDU QUE les ratios accompagnateur/enfant sont adaptés à la réalité des besoins;

ATTENDU QUE les parents de ces enfants déboursent la même tarification que celle prévue pour un enfant dans un camp de jour régulier;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville doit assumer des frais supplémentaires afin de couvrir les coûts reliés au service d'accompagnateurs qui ont la responsabilité des enfants avec des besoins particuliers.

108.03.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyé de Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que la municipalité s'engage à payer au centre communautaire les frais d'accompagnement d'un enfant ayant des besoins particuliers de sa municipalité moins la contribution des parents ;
- que le maire et la directrice générale soient autorisées à signer l'entente de camp de jour avec la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Mobilier de bureau de la coordonnatrice des loisirs et des communications

ATTENDU le nouvel espace de bureau pour la coordonnatrice des loisirs et des communications

ATTENDU QUE le mobilier de bureau pour celle-ci ne convient plus à ce nouvel espace de bureau ;

109.03.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyé de François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la proposition du 21 mars 2024 de Buropro Citations pour un espace mobilier usagé au coût de 650 \$ plus les taxes et les frais de livraison applicables ;
- d'octroyer un budget de 500 \$ plus les taxes applicables à la coordonnatrice des loisirs et des communications pour l'achat d'une chaise de bureau de son choix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié : plan de mise en œuvre – avis et adoption**

ATTENDU QUE, suivant la révision de son schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC de Drummond a adopté son projet de SCRI en septembre 2023 (MRC13491/09/23);

ATTENDU QUE suivant cette adoption, le projet, accompagné des documents prescrits, fut soumis au ministère de la Sécurité publique tel que spécifié à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE suivant l'analyse du ministère, ce dernier a proposé à la MRC de Drummond des modifications jugées nécessaires conformément à l'article 22 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE les modifications demandées ont été apportées en collaboration étroite avec différents intervenants du ministère de la Sécurité publique, les directeurs des différents services incendie de la MRC ainsi que les municipalités;

ATTENDU QUE la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions que ces dernières devront respecter et appliquer;

ATTENDU QU'en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs et également adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité en transmettant une résolution en ce sens à la MRC;

110.03.2024 Il est proposé par François Bilodeau
Appuyé par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de donner un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs, le tout telles que formulées dans le projet de schéma de couverture de risques incendie modifié ;
- d'adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement**

Aucune question n'est soumise.

8. **Levée de la réunion**

111.03.2024 Il est 19 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale